

Gwendal ROUILLARD
Député du Morbihan
Conseiller municipal de Lorient

Réf : GR/EC/38.2018

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Lorient, le 5 février 2018,

Monsieur le Ministre,



Depuis quelques années, nous constatons la présence croissante et quasi-systématique dans la vie quotidienne des enfants, des smartphones, tablettes, ordinateurs et télévisions.

Un temps présentés comme des vecteurs intéressants de stimulation, les écrans bénéficient encore aujourd'hui d'une bonne réputation sans doute entretenue par l'offre de différents programmes dits éducatifs et par l'idée désormais établie que les nouvelles technologies imprègnent la société d'aujourd'hui.

Plusieurs études réalisées en France et dans d'autres pays européens, notamment en Allemagne (cf. l'expérimentation menée par le pédiatre Peter Winterstein sur près de 2000 enfants) font pourtant état des méfaits de la surexposition des petits aux écrans.

Les professionnels de santé et de la petite enfance évoquent ainsi une inadéquation profonde entre les stimulations imposées par les écrans et le développement psychomoteur des enfants. Ils constatent que bien souvent l'enfant trop exposé aux écrans « *ne communique pas, ne regarde pas la personne qui s'adresse à lui, ne recherche pas les autres* » et que l'on observe fréquemment chez lui des retards de langage et de développement.

Cette passivité et ces troubles de l'attention ne sont bien entendu pas sans conséquence dans la vie sociale et dans la scolarité de l'enfant.

Les études ont cependant montré qu'un retrait des écrans pouvait amener à une amélioration du langage, du développement, de l'attention et du comportement.

C'est parce qu'il s'agit d'un enjeu de santé publique que je me permets d'appeler votre attention sur la nécessité de lancer sans tarder une campagne d'information et de prévention auprès des parents et des professionnels de l'enfance.

.../...

.../...

Je suggère également que soit initiée une réflexion sur l'opportunité d'introduire dans la loi un devoir d'information des parents consommateurs par les fabricants de multimédia.

Je me tiens bien sûr à votre disposition pour échanger à ce sujet.

Je vous remercie par avance et je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Merci de votre attention.
Très cordialement.



Gwendal ROUILLARD